

FO Énergie et Mines n'avait pas signé d'accord d'intéressement à EDF depuis l'accord 1987-1989, dernier accord centralisé. L'accord 2011-2013, renouant avec la centralisation des critères au niveau de l'entreprise, répond aux revendications défendues jusque là.

Pour FO Énergie et Mines, seule une centralisation est gage de l'égalité de traitement des salariés et de la cohésion des métiers au sein de l'entreprise.

FO Énergie et Mines a donc signé l'accord d'intéressement 2011-2013 d'EDF SA ainsi que les textes traitant de la politique d'abondement.

Ainsi, dorénavant, outre un accord centralisé, les salariés verront une augmentation de la part de l'intéressement proprement dit dans le cadre d'une enveloppe globale inchangée : ceci pour le plus grand bénéfice de ceux qui ne le placent pas, dans le même temps où ceux qui le placent n'y perdent rien.

De plus, l'abondement sera le même pour un placement sur le PEG ou le PERCO, que cela concerne l'intéressement ou les versements volontaires (taux en augmentation) ; pour FO Énergie et Mines, c'est le salarié qui doit être maître de ses choix.

La négociation des fourchettes des critères de l'intéressement devrait permettre un lissage du caractère aléatoire de celui-ci.



**Aussi, FO Énergie et Mines rappelle sa demande
de réouverture de négociations salariales pour 2011 avec ses revendications :
hausse de salaire et mise en œuvre d'un quatorzième mois.**

Défendez-vous
Rejoignez-nous